

La ville d'Écully



Lettre aux parents d'élèves : modalités de réouverture des écoles publiques à compter du 14 mai

la ville d'Écully a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de l'Éducation nationale afin de permettre la réouverture progressive des écoles publiques dans des conditions sanitaires garantissant la protection des élèves, des enseignants et du personnel scolaire. Le détail de cette reprise est exposé dans ce courrier aux parents d'élèves.

Publié le 07 mai 2020



ÉCULLY

Le Maire



Écully, le 7 mai 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, la ville d'Écully a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de l'Éducation nationale (Inspecteur de l'Éducation nationale).

nationale, directeurs d'école). L'objectif est de permettre la réouverture progressive d'écoles dans des conditions sanitaires garantissant la protection des élèves, des enseignants et du personnel scolaire.

Nous souhaitons vous communiquer les modalités pratiques du retour à l'école de vos enfants. Les directrices et directeurs d'écoles vous apporteront des éléments d'informations complémentaires dans les jours à venir.

Dès la reprise de l'accueil des enfants, toutes les écoles de la commune disposeront du matériel sanitaire et des équipements indispensables : savon, essuie-mains jetable, masques pour les adultes, aménagement des espaces, etc.

CALENDRIER DE REPRISE

La rentrée s'effectuera à Écully de manière échelonnée par niveau de classe et selon le calendrier suivant, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

- le jeudi 14 mai pour les Grandes Sections de Maternelle, les CP et CM2
- le lundi 25 mai pour les CM1 et CE2
- le jeudi 4 juin pour les CE1

Aucune date n'est actuellement prévue pour les enfants de Toute Petite Section, Petite Section et Moyenne Section de Maternelle, les mesures de distanciation et les gestes barrières étant très difficiles à mettre en œuvre pour des jeunes enfants. Il conviendrait d'effectuer un retour d'expérience avant de prendre la décision d'une reprise.

Mairie d'Écully - 1 Place de la Libération - CS 80212 - 69134 Écully Cedex
Tél : 04 72 18 10 06 - Fax : 04 72 18 10 19
Courriel : cabinetdumairie@ville-ecully.fr - Site internet : www.ecully.fr

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Afin de respecter le nombre maximum de 15 élèves par classe d'élémentaire et de 15 élèves en maternelle, entre 30% et 50% des élèves pourront être accueillis simultanément. En fonction du nombre d'enfants présents, une rotation de l'effectif par demi-classe pourra être mise en place. Les enfants seraient alors accueillis 2 jours d'affilée.

Le choix des familles, scolarisation ou école à distance, ne pourra être modifié que fin mai. L'assiduité dans les deux cas sera exigée.

- Les horaires d'arrivée le matin et de départ des élèves pourront être échelonnés avec des rotations toutes les 10 minutes. Ces horaires seront alors précisés par les directrices et directeurs d'école.
- Ces horaires d'arrivée et de départ devront être strictement respectés par les parents. Aucune entrée des familles au sein de l'enceinte de l'école ne sera

parents. Aucune entrée des familles au sein de l'enceinte de l'école ne sera autorisée ; les regroupements aux abords des écoles seront interdits.

ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

- La garderie du matin est suspendue jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un accueil sera assuré jusqu'à 18h pour les enfants habituellement inscrits à « l'étude du soir ».
- La restauration scolaire sera assurée et réorganisée (prise des repas échelonné par groupe, service au restaurant scolaire, nombre d'enfants limité par table...).
- L'accueil de loisirs du mercredi fonctionnera à partir du 20 mai pour les enfants qui fréquenteront l'école. Une demande d'inscription par mail devra être faite au préalable à l'adresse suivante : inscriptions@ville-ecully.fr

Nous vous assurons de notre totale détermination à protéger vos enfants, à concevoir les meilleures conditions de réussite des élèves et à vous accompagner dans cette période difficile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Yves-Marie UHLRICH
Maire d'Écully
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Hubert PHARABET
Inspecteur de l'Éducation nationale
d'Écully Lyon Duchère

Guy CHARLOT

Inspecteur d'académie, Directeur Acadé
des Services de l'Éducation nationale du
Rhône



Ville
d'Écully

MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération

CS 80212

CS 00212

69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser